



# Préparation à l'examen professionnel de promotion interne

## Ingénieur

Pour l'accès à la préparation Alinéa 1, un **test** est programmé. En fonction de votre résultat au test, vous pouvez être orienté(e) en **Tremplin** (formation de remise à niveau) avant de suivre la **Préparation** : **Tremplin Maîtrise de la communication écrite** (*analyse, synthèse, argumentation*) **36 h / 6 jours**

	Alinéa 1	Alinéa 2
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p> <p><b>Rédaction d'une note avec propositions opérationnelles à partir d'un dossier</b> <i>Méthodologie – Travail en mode projet – devoirs à distance – examen blanc en présentiel</i> Présentiel : 25 h / 4 jours (dont 4 h dédiées à l'examen blanc) Distanciel : 18 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p> <p><b>Etablissement d'un projet ou étude portant sur une option au choix</b> <i>Méthodologie – devoirs à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 16 h / 3 jours (4 h par devoir soit au total 12 h pour 3 devoirs)</p>	<p><b>Apprendre en autonomie</b> <i>Apprendre à apprendre – ressources à distance</i> Présentiel : 6 h / 1 jour Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>
<b>Apport de connaissances</b>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>	<p><b>Culture territoriale</b> Présentiel : 12 h / 2 jours Distanciel : 27 h / 4,5 jours</p>
<b>Epreuves d'admission</b>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 9 h / 1,5 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>	<p><b>Entretien avec le jury</b> <i>Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation – ressources à distance</i> Présentiel : 9 h / 1,5 jours Distanciel : 3 h / 0,5 jour</p>

**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que vous devez réaliser vous-même auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**